

500.

ALAIN AUGER



NOTES
sur les centres urbains secondaires
au Congo-Brazzaville



Extrait de la revue "LES CAHIERS D'OUTRE-MER"
tome XXI (1968) p. 29 - 55

1485 B

AUGER

Notes sur les centres urbains secondaires au Congo-Brazzaville

Conséquence de l'installation des Européens et de l'introduction de l'économie commerciale, l'urbanisation en Afrique noire non musulmane a connu des fortunes diverses suivant les régions. Alors que les villes et les centres urbains secondaires étaient déjà nombreux et importants en Afrique occidentale, avant la seconde guerre mondiale, ils n'ont connu un grand développement en Afrique équatoriale qu'après 1945.

Parce que la capitale et l'essentiel de l'infrastructure économique de l'ancienne A.E.F. se trouvaient au Congo, c'est dans ce territoire qu'ont grandi les premières agglomérations urbaines et que le taux d'urbanisation a augmenté le plus depuis vingt ans. Durant cette période, une part de plus en plus importante de la population congolaise s'est rassemblée dans les villes et les anciens centres extra-coutumiers.

Tout comme dans les pays de tradition urbaine ancienne, ces agglomérations ont constitué un réseau urbain et délimité des régions correspondant à leurs zones d'influence. L'urbanisation s'est réalisée en dépeuplant systématiquement le monde rural de ses éléments jeunes et en déstructurant la société congolaise traditionnelle. Sans doute peut-on inscrire ces conséquences à son passif, mais elle a eu néanmoins à son actif, d'avoir plus ou moins contribué à une transformation des campagnes, par l'introduction ou le développement de cultures vivrières ou industrielles et la création de circuits d'échanges, favorisant l'évolution du monde rural traditionnel vers des structures socio-économiques, mieux adaptées au monde moderne.

I. — Les centres urbains secondaires

1) La population urbaine congolaise.

Au Congo-Brazzaville, la population urbaine représentait en 1965 plus de 34 % de la population totale, contre 10 % en 1945. Pour avoir été continue, cette progression n'en a pas été pour autant régulière (fig. 1) (1). Elle a été marquée par deux périodes

(1) Sources :

Bulletin d'informations économiques et sociales de l'A.E.F., n° 1 (juin 1947) à n° 133 (juillet 1959).

Bulletin mensuel de statistique du Moyen-Congo, n° 1 (1957) à n° 17 (1958).

Bulletin mensuel de statistique de la République du Congo (1958 à 1965).

Recensement administratif par sous-préfectures de 1965. Brazzaville. Ministère de l'Intérieur.

O. R. S. T. O. M.

Collection de Référence

n° 2392

9 OCT 1988

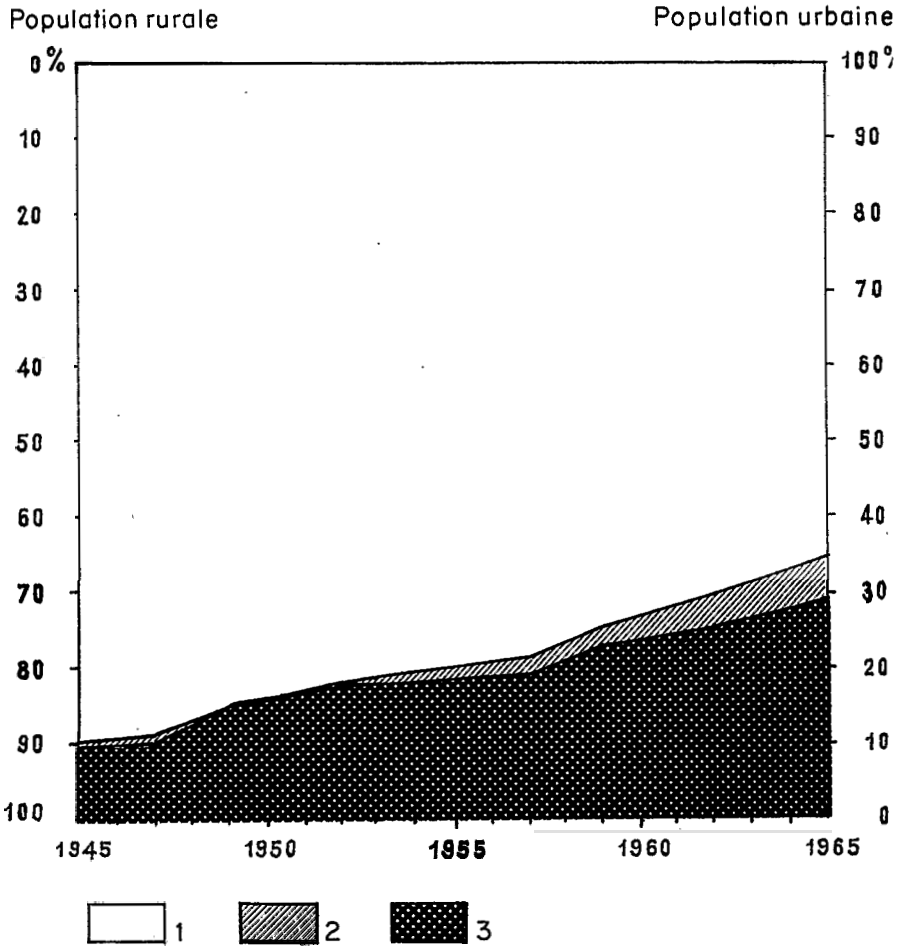


Fig. 1. — L'évolution de la population urbaine congolaise de 1945 à 1965.
1. Population rurale. — 2. Centres secondaires. — 3. Villes.

d'augmentation rapide, de 1945 à 1949 et de 1957 à nos jours, séparées par une période où l'émigration rurale vers les villes s'est ralentie de 1950 à 1956, constituant presque un palier de 1952 à 1956. En effet, 1952 est le début de la récession économique qui suivit les années d'intense activité de l'après-guerre. Par contre, en 1957, la reprise massive de l'exode rural fut provoquée par le démarrage de l'activité agro-industrielle à Jacob (canne à sucre) et les perspectives d'emplois nombreux suscitées par les projets de barrage sur le Kouilou (industrialisation de Pointe-Noire). Enfin, durant ces années-là, l'équipement de nombreux petits centres administratifs de brousse créait des centres urbains secondaires.

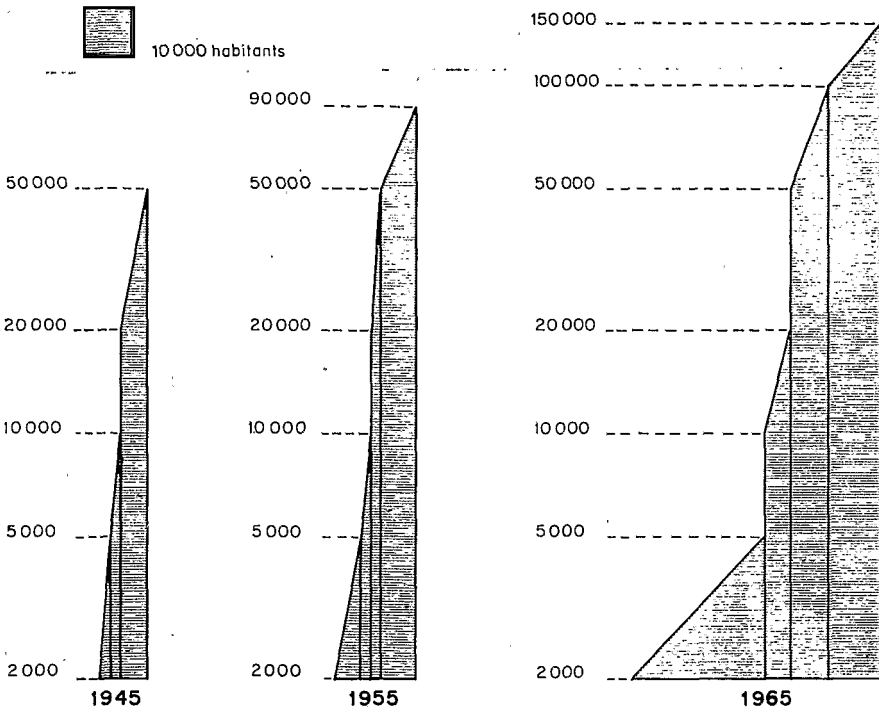


Fig. 2. — L'évolution du profil urbain du Congo de 1945 à 1965.

L'urbanisation est trop récente et ses causes trop localisées pour qu'elle ait abouti à une hiérarchisation des villes aussi complexe que dans les pays où la tradition urbaine est ancienne. Cette hiérarchisation en cours d'élaboration s'est traduite depuis 1945 par des profils urbains irréguliers (fig. 2). En 1945, le profil urbain était caractérisé par une rupture au niveau des villes de 10 000 à 20 000 habitants par l'hypertrophie de Brazzaville, par rapport à l'ensemble de la population urbaine (85,5 %). Un seul centre secondaire (Dolisie) ne totalisait que 3 500 habitants. Dix ans plus tard, le profil était plus régulier, même si subsistait la rupture au niveau des villes de 10 000 à 20 000 habitants. Tout en ayant considérablement grandi, et dépassé le seuil des 50 000 habitants, Brazzaville voyait diminuer son importance relative (68,5 % au lieu de 85,5 %). Les centres secondaires s'étaient développés pour atteindre 6,7 % de la population urbaine.

En 1965, le profil urbain fait apparaître deux ruptures au niveau des villes de 20 000 à 50 000 et de 5 000 à 10 000 habitants. Aussi l'absence de cette dernière catégorie d'agglomérations donne-t-elle plus d'importance à celles totalisant 2 000 à 5 000 personnes.

Centres	Population
<i>Nord - Congo :</i>	
Ouesso	4,500 h.
Makoua	3 900
Impfondo	3 500
Mossaka	3 500
Fort-Rousset	3 400
Gamboma	3 400
Djambala	2 600
Boundji	2 000
	26 800 h.
<i>Ouest - Congo :</i>	
Mossendjo	4 600
Madingou	4 200
Loudima	3 900
Mouyondzi	3 800
Sibiti	3 300
Kinkala	2 800
Makabana	2 700
	<u>25 300 h.</u>
<i>Total</i>	52 100 h.

TABLEAU I. — *Les centres urbains secondaires au Congo-Brazzaville.*

Celles-ci apparaissent comme seuls éléments de transition entre villes et villages. Elles constituent les « centres urbains secondaires » (Tableau I). Ces centres urbains secondaires, au nombre de quinze, ne totalisent que 52 000 habitants, soit 5,4 % de la population congolaise et 15,9 % de la population urbaine. C'est dire que, démographiquement, ils ont encore peu d'importance (Tableau II).

Si le seuil de 2 000 habitants a été retenu pour distinguer localités rurales et urbaines, c'est que tous les centres secondaires dont le caractère urbain est marqué par leurs activités économiques, leur implantation spatiale ou leur genre de vie, atteignent ce niveau démographique. Toutefois, ce critère est à lui seul insuffisant. Il ferait considérer comme centres secondaires des agglomérations qui ne sont que de gros bourgs agricoles, auxquels il manque le minimum d'infrastructure de services. C'est ainsi que certaines gares du chemin de fer Congo-Océan, dont la population oscille entre 1 500 et 2 500 habitants, ne peuvent être classées dans cette catégorie. Elles constituent des points de collecte de produits agricoles grâce aux facilités d'écoulement offertes par la voie ferrée. Mais elles n'ont pas d'activités économiques différenciées, ni l'en-

LOCALITES	Population urbaine		Population rurale		Population totale	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Jusqu'à 2 000 habitants	—	—	623 000	100	623 000	65,6
2 001 - 5 000	52 000	15,9	—	—	52 000	5,4
5 001 - 10 000	0	0	—	—	0	0
10 001 - 20 000 ...	35 000	10,7	—	—	35 000	3,7
20 001 - 50 000	0	0	—	—	0	0
50 001 - 100 000	90 000	27,5	—	—	90 000	9,5
100 001 - 150 000	150 000	45,9	—	—	150 000	15,8
TOTAL	327 000	100	623 000	100	950 000	100

TABLEAU II. — *La distribution de la population congolaise selon l'importance des localités, en 1965.*

cadrement tertiaire nécessaire pour jouer le rôle de centres vis-à-vis des campagnes, ni un genre de vie assez différent de celui du monde rural. Elles renferment en elles-mêmes un potentiel d'aptitudes urbaines ; mais à l'heure actuelle, il est préférable de les considérer comme « centres semi-urbains » (2).

L'insuffisance du caractère démographique comme élément de détermination du centre urbain secondaire, conduit à retenir la conjonction d'autres caractères géographiques, démographiques, économiques et sociologiques. Le centre urbain secondaire — comme la ville — répond à une série de définitions ayant chacune l'un des caractères précédents.

2) *Les caractères essentiels des centres urbains secondaires.*

a) *Le paysage urbain.*

Tous issus de postes administratifs créés par les Français, les centres urbains secondaires ont été aménagés le long des voies de pénétration (cours d'eau navigables du Nord-Congo), ou de communication modernes (réseaux routier et ferroviaire du Congo Sud-occidental) (fig. 3).

Ils occupent généralement des sites fort bien choisis : plateaux, collines ou pentes ventilées, à l'écart des zones marécageuses ou trop humides. Une exception est à signaler : Mossaka. La convergence de voies navigables (Likouala, Sangha et Congo) a fait retenir ce site malgré son inondation annuelle. On l'a préféré à Loukoléla, construit sur un tertre plus sain et toujours à l'abri des eaux, mais situé sur le Congo à 50 km au Nord de cet important carrefour fluvial.

(2) VENNETIER, P., « Mvouti. Une agglomération semi-urbaine dans la République du Congo ». *Revue de Géographie de Lyon*. Vol. XXXVI, n° 1, 1961, pp. 51-81.

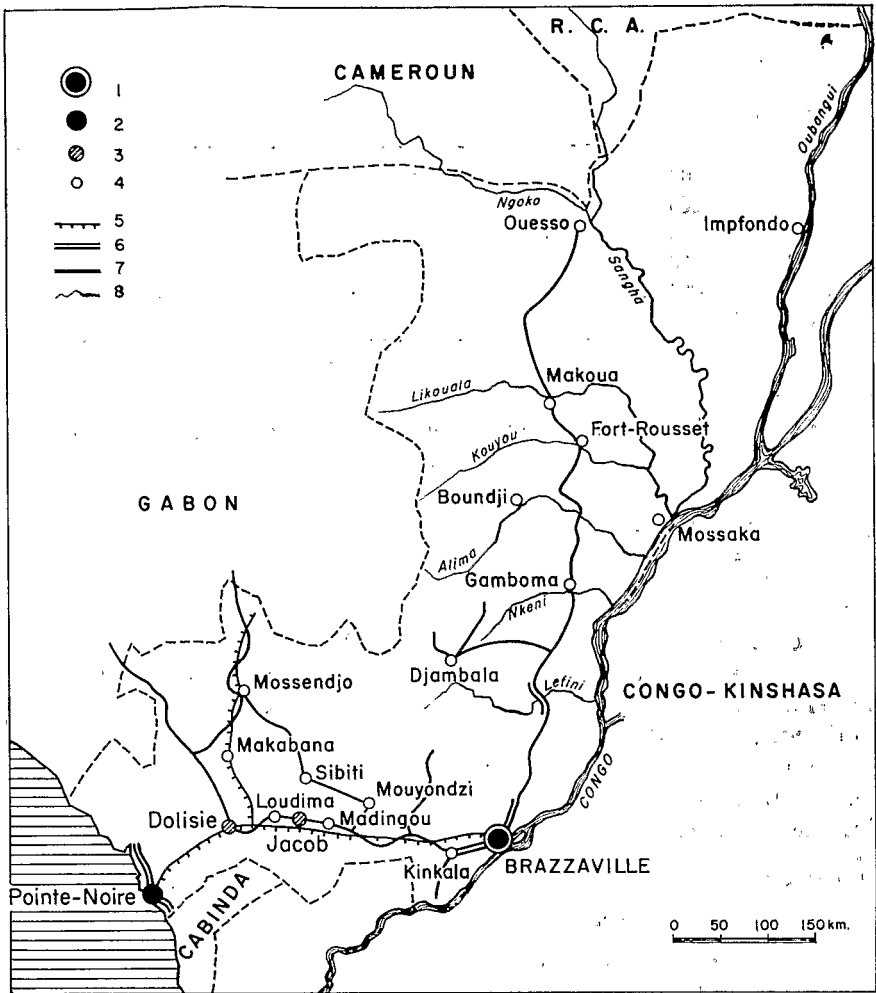


Fig. 3. — Les villes, les centres urbains secondaires et les voies de communication au Congo - Brazzaville.

1. Agglomérations de plus de 100 000 habitants. — 2. de 50 001 à 100 000. — 3. de 10 001 à 20 000. — 4. de 2 000 à 5 000. — 5. Voie ferrée. — 6. Route bitumée. — 7. Route principale. — 8. Cours d'eau navigable.

Très souvent, les centres secondaires ont été créés au voisinage d'un village traditionnel qui a conservé son aspect d'origine (cases dispersées à l'ombre de bouquets d'arbres) constituant un quartier qui se différencie du reste de l'agglomération dont il fait partie aujourd'hui et contribue à donner à ces centres le double aspect qui les caractérise. A un quartier administratif, ancien noyau de peuplement européen, toujours individualisé dans le paysage tant

par son plan géométrique et ses constructions de style colonial que par son isolement, s'oppose un ensemble de quartiers d'origine africaine, issus de villages traditionnels ou de lotissements récents.

L'implantation spatiale s'y est réalisée selon un processus que l'on ne trouve qu'en ville. L'espace a été loti en concessions de superficies à peu près identiques, alignées le long des voies de circulation au tracé rectiligne. Villages-rues à l'origine, les centres secondaires ont aujourd'hui un plan plus complexe du fait de leur extension.

Si, par leur plan, ces centres ont un aspect urbain, les constructions (comme celles des villes d'ailleurs) ont conservé une allure rurale. La majorité d'entre elles sont encore édifiées selon le procédé traditionnel : armature de tiges de bois soutenant un gâchis d'argile et couverture de paille ou de palmes tressées. Avec l'élévation du niveau de vie, sont apparues des techniques plus évoluées et des cases plus grandes et mieux aérées (murs en briques d'argile séchée ou cuite, ou en parpaings de ciment ; toit en tôle ondulée).

b) *Les données démographiques.*

C'est plus par la structure de sa population que par son importance numérique, que le centre urbain secondaire se distingue du village. En effet, la répartition tant par sexes que par classes d'âges, le place en situation intermédiaire entre ville et village.

Tout comme en milieu rural, la structure par sexes donne l'avantage à l'élément féminin mais le déséquilibre est moins prononcé, comme en témoignent les taux de masculinité suivants (3).

Villages	815 0/00
Centres urbains secondaires	965 0/00
Villes	1 105 0/00

Les variations du taux de masculinité par classes d'âges viennent corroborer cette constatation (Tableau III et fig. 4).

Entre les villages où l'élément féminin domine à tous les âges, sauf entre 10 et 14 ans, et les villes où la prédominance masculine est générale après 5 ans, les centres secondaires ont des taux de masculinité présentant les caractères des uns et des autres.

Il faut souligner que le déséquilibre entre sexes ne prend une réelle signification que pour les classes d'âges supérieures à 10 ans, où commencent à intervenir des motivations de migrations, spécifiques à chaque sexe.

(3) Sources :

« Enquête démographique au Congo — 1960-61 ». Paris, I.N.S.E.E. Service de Coopération, 1961.

« Recensement de Brazzaville, 1961 ». Paris, I.N.S.E.E. Service de Coopération, 1965.

« Recensements administratifs par sous-préfectures, 1965 ». Brazzaville, Ministère de l'Intérieur.

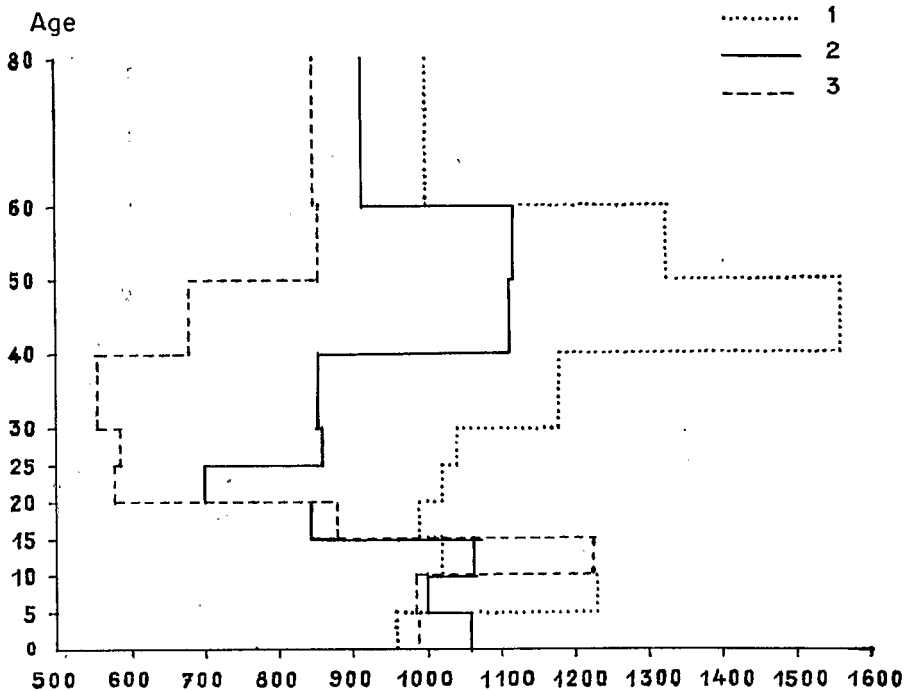


Fig. 4. — Les villes, les centres urbains secondaires et les villages.
Taux de masculinité par classes d'âges.

1. Dans les villes. — 2. Dans les centres urbains secondaires. — 3. Dans les villages.

Le premier déséquilibre remarquable entre sexes intervient de 10 à 14 ans : 1 063 garçons pour 1 000 filles. Il est plus important en brousse que dans les centres secondaires. En ville, il est plus atténué. Il résulte d'une émigration qui affecte essentiellement les filles des villages et, dans une proportion moindre, des centres secondaires. Il est de coutume que les villageois envoient une de leurs fillettes dans les centres secondaires, mais surtout en ville auprès de parents (oncle ou tante, frère ou sœur aînés) pour les aider dans les travaux ménagers, mais aussi avec l'espoir de lui trouver plus facilement un mari. Ce courant existe aussi dans les centres secondaires - villes.

Un déficit masculin se produit pour les classes d'âges suivantes jusqu'à 39 ans, surtout entre 20 et 24 ans. Ce déficit est beaucoup moins marqué que dans les villages, mais traduit le pouvoir d'attraction des villes sur les villages et sur les centres secondaires. Ceux-ci n'ont pas encore atteint un niveau de développement suffisant pour attirer tous les jeunes ruraux candidats à l'émigration.

Enfin, les effectifs masculins redeviennent prédominants après 40 ans, surtout entre 50 et 60 ans. Ceci provient du caractère de

Classes d'âges	Villages	Centres secondaires	Villes
60 - 79	777	917	1 000
50 - 59	705	1 138	1 333
40 - 49	679	1 115	1 562
30 - 39	556	855	1 180
25 - 29	583	860	1 042
20 - 24	579	700	1 020
15 - 19	880	846	1 000
10 - 14	1 226	1 063	1 021
5 - 9	986	1 000	1 230
— de 5	988	1 059	961
Moyenne générale	815	965	1 105

TABLEAU III. — *Les villes, les centres urbains secondaires et les villages. — Taux de masculinité par classes d'âges.*

la première vague d'émigrants ruraux vers les postes administratifs et vers les villes avant 1939. Il s'agissait essentiellement de jeunes hommes de 20 à 30 ans, célibataires. Ils ne se mariaient que quelques années après leur installation et faisaient alors venir des femmes beaucoup plus jeunes qu'eux. Ce comportement est à l'origine des taux de masculinité des plus de 50 ans, très bas en brousse (851 0/00), élevés tant dans les centres secondaires (1 073 0/00) qu'en ville (1 235 0/00).

La structure de la population par grandes classes d'âges fait apparaître la position moyenne des centres secondaires entre celles des villes et des villages (Tableau IV et fig. 5).

Classes d'âges	Villages	Centres secondaires	Villes
60 et plus	61	23	10
40 - 59	217	191	110
20 - 39	257	302	332
Moins de 20	465	484	548
Total	1 000 0/00	1 000 0/00	1 000 0/00

TABLEAU IV. — *La distribution de la population par grandes catégories d'âges, des villes, des centres urbains secondaires et des villages du Congo, pour 1 000 habitants.*

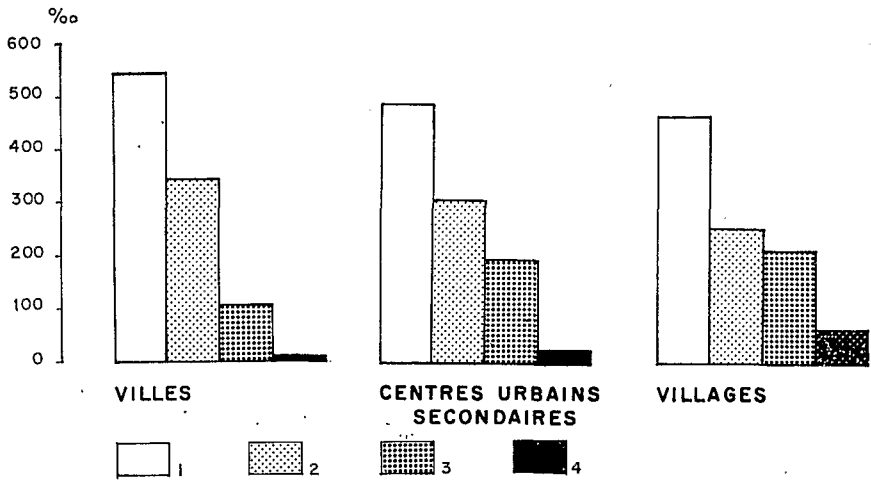


Fig. 5. — La population, par grandes catégories d'âges, des villes, des centres urbains secondaires et des villages congolais.

1. Moins de 20 ans. — 2. De 20 à 39 ans. — 3. De 40 à 59 ans. — 4. De 60 à 79 ans.

La population y est moins jeune qu'en ville où les classes de moins de 20 ans et d'adultes jeunes (20 à 39 ans) sont gonflées par l'exode rural postérieur à 1945. Les centres secondaires, comme les villes, mais à un degré moindre, sont des pôles d'attraction pour les jeunes ruraux. Par contre, les adultes âgés (40-59 ans) et les vieillards y sont proportionnellement moins nombreux que dans les villages. En effet, les ruraux âgés ont très peu participé à l'émigration vers les centres urbains secondaires (pas plus que vers les villes d'ailleurs).

La répartition de la population, par sexes et classes d'âges, des villes, des centres urbains secondaires et des villages congolais met en relief les conséquences démographiques de l'urbanisation (Tableau V et fig. 6).

Ce sont surtout les oppositions entre les pyramides des centres secondaires et des villages qui accentuent le caractère urbain des premiers. Ceux-ci n'ont pas subi une hémorragie d'adultes jeunes aussi importante ; de ce fait, ils ont une structure moins déséquilibrée que les villages. Même si l'on constate encore un léger déficit d'adultes, celui-ci est nettement moins accusé qu'en milieu rural.

La silhouette de la pyramide des âges de la population des centres urbains secondaires, présente les caractéristiques d'une population en plein essor démographique, mais dont les classes masculines d'adolescents et de jeunes adultes ont des effectifs diminués par l'exode vers les villes.

Sans le déficit qui caractérise les classes d'âges adultes des deux sexes, la structure serait caractéristique d'une population

Classes d'âges	Villes		Centres secondaires		Villages		Congo	
	SM	SF	SM	SF	SM	SF	SM	SF
60 - 79	5	5	11	12	28	33	22	26
50 - 59	16	12	33	29	35	41	30	34
40 - 49	50	32	68	61	57	84	56	71
30 - 39	72	61	71	83	50	90	56	83
25 - 29	49	47	37	43	21	36	28	39
20 - 24	52	51	28	40	22	38	30	41
15 - 19	43	43	33	39	22	25	28	30
10 - 14	49	48	51	48	65	53	61	52
5 - 9	91	74	69	69	69	70	70	71
— de 5	98	102	90	85	80	81	85	87
	525	475	491	509	449	551	466	534
Total	1 000 0/00		1 000 0/00		1 000 0/00		1 000 0/00	

TABLEAU V. — *Les villes, les centres urbains secondaires et les villages du Congo. Répartition de la population par sexes et classes d'âges pour 1 000 habitants.*

jeune en rapide accroissement. Les enfants y tiennent une place importante. La proportion des moins de 5 ans est de 175 0/00 et celles des moins de 20 ans, 484 0/00; elle a pour causes la fécondité élevée des femmes et le faible nombre des hommes adultes célibataires, divorcés ou veufs sans enfant (ainsi 16,6 % à Kinkala contre 27,7 % à Brazzaville).

L'étranglement de la pyramide au niveau des classes masculines de 15 à 24 ans est un phénomène important et ses origines sont plus complexes. Ces classes ne représentent que 61 0/00 de la population totale. Le même accident affecte plus encore la population des villages (43 0/00) et à un degré moindre celle des villes (95 0/00). Il est général pour tout le Congo (58 0/00). On le retrouve même dans nombre de populations du monde intertropical selon des proportions variables. Cette anomalie résulte de l'interférence de plusieurs facteurs. Si les démographes n'ont encore trouvé aucune explication générale leur paraissant satisfaisante, on peut, par contre, avancer plusieurs hypothèses à l'échelle du Congo.

Tout d'abord, il faut remarquer que le peuplement des centres secondaires (tout comme celui des villes d'ailleurs) s'est fait à l'origine avec des ruraux adultes de sexe masculin. Actuellement, il y a encore peu d'immigrants de 15 à 25 ans (exemple: les pyramide des natifs et des immigrés à Kinkala (fig. 7). Ceux-ci ne sont

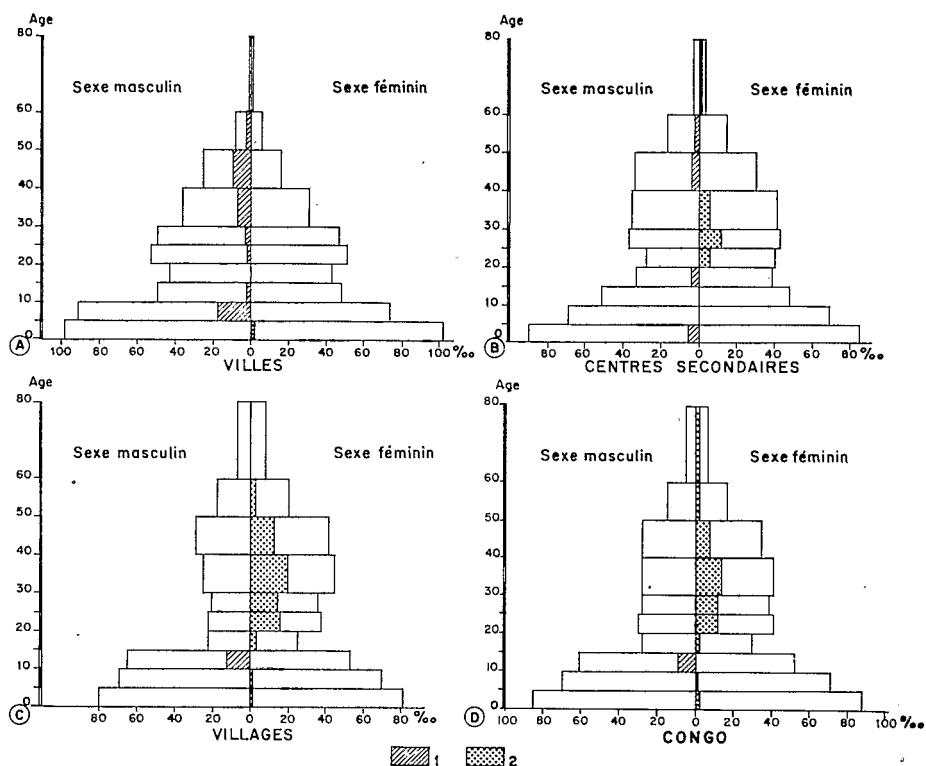


Fig. 6. — La répartition de la population par sexes et classes d'âges pour 1 000 habitants.

1. Excédent de sexe masculin. — 2. Excédent de sexe féminin.

pas compensés par les natifs du même âge issus d'une population aux effectifs inférieurs à ceux d'aujourd'hui. On peut prévoir une disparition du déficit des classes masculines de 15 à 24 ans d'ici dix ans, grâce au grand nombre des moins de 15 ans actuels. De plus, l'échancrure des 15-24 ans se représentera au niveau des 25-34 ans, mais considérablement atténuée si l'immigration de jeunes ruraux adultes continue. Il n'y a aucune raison de penser présentement qu'elle s'arrêtera rapidement.

Le processus même du peuplement urbain à l'origine, a pu avoir de sérieuses répercussions sur les taux de nuptialité et de natalité. Il serait donc la cause du déficit des naissances vingt ans après. Ce déficit n'affecte pas seulement les populations urbaines, mais aussi les populations rurales, comme l'ont montré l'enquête démographique de 1960-61 sur l'ensemble du pays, et P. Vennetier dans son étude du Nord-Congo (4).

(4) VENNETIER, P. « Les hommes et leurs activités dans le Nord du Congo-Brazzaville ». Paris, ORSTOM, 1965. 296 p., 66 fig., 32 photos.

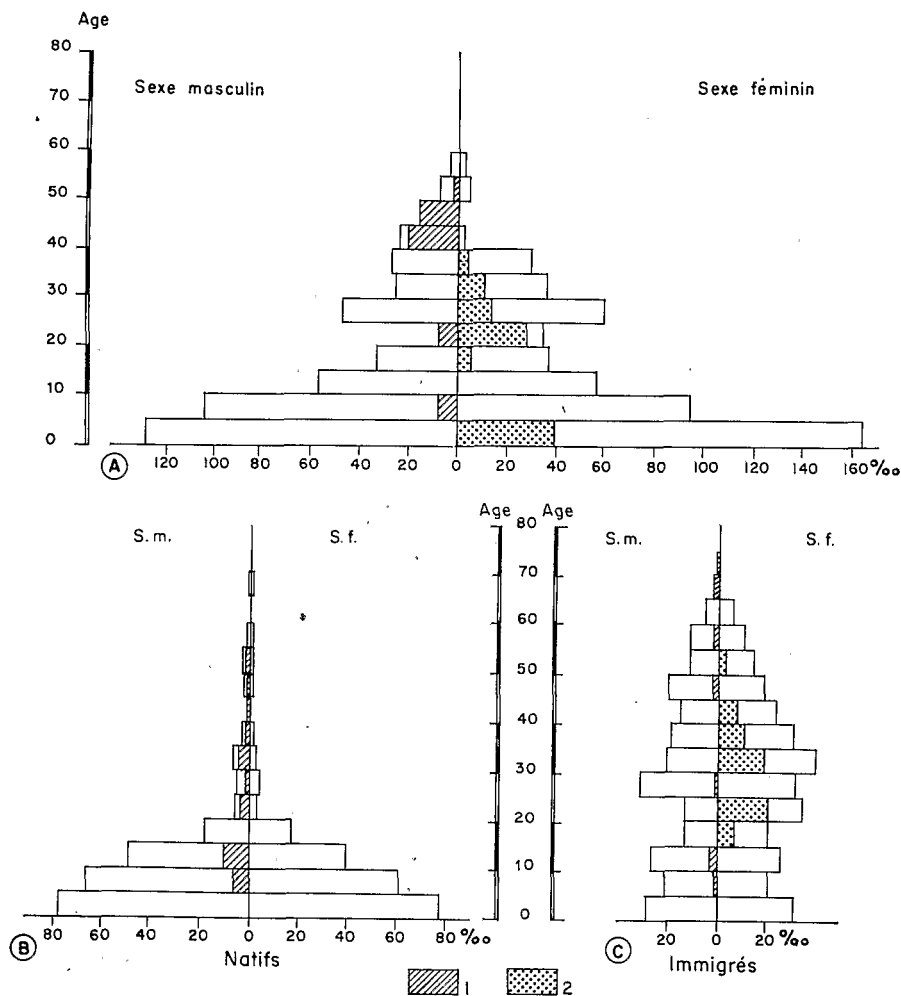


Fig. 7. — Le quartier administratif à Kinkala et la répartition de la population par sexes et classes d'âges pour 1000 habitants.
 1. Excédent de sexe masculin. — 2. Excédent de sexe féminin.

Troisième explication, qui s'ajouterait aux deux précédentes : les erreurs dues aux déclarations volontairement erronées des adolescents recensés (rajeunissement des plus jeunes, vieillissement des plus âgés). Mais alors, les classes d'âges qui les encadrent devraient être gonflées, ce qui n'est pas le cas.

Enfin, un facteur historique est intervenu au Congo entre 1940 et 1945. « L'effort de guerre » demandé à ce territoire s'est traduit par des prestations de travail accrues. Pour y échapper, les hommes adultes autochtones n'avaient que deux possibilités : d'une part,

émigrer à Brazzaville ou Pointe-Noire pour y trouver du travail, ce qui leur permettait d'y rester grâce à leur certificat d'embauche ; d'autre part, s'engager dans un processus de nomadisme clandestin pour échapper à la surveillance de l'Administration. Les rapports des administrateurs français de l'époque en font état. Il n'est pas douteux que cet exode et les conditions de vie déplorables des fuyards, ont influé sur la nuptialité, la natalité et la mortalité infantile. Ce facteur expliquerait en partie le déficit des classes d'âges de 20 à 25 ans.

Contrairement aux villes, il ne semble pas que l'on puisse prévoir pour les centres secondaires une disparition du déficit des classes d'âges de 15 à 25 ans dans les dix années à venir. Il faudrait pour cela que les adolescents et les jeunes adultes n'émigrent plus vers les villes. Si cette émigration donne des signes de ralentissement, rien ne permet actuellement d'envisager sa disparition. Le déficit s'atténuera mais ne sera pas supprimé.

Le déficit des hommes de 30 à 39 ans est le résultat de la forte émigration des jeunes adultes vers Brazzaville et Pointe-Noire après 1945.

La population féminine des centres secondaires (comme celle des villages congolais d'ailleurs) a moins subi l'attraction des villes. De ce fait, sa structure est beaucoup moins irrégulière. Une seule échancrure au niveau des classes de 15 à 30 ans entame la pyramide. Elle résulte de l'émigration plus récente des femmes vers la ville.

Dans tous les centres urbains secondaires, le quartier administratif se distingue du reste de l'agglomération non seulement par son aspect, comme nous l'avons déjà souligné, mais aussi par la structure remarquable de sa population.

Celle-ci est particulièrement jeune. Les moins de 20 ans constituent plus de la moitié de la population : 562 0/00 en moyenne dans les quartiers administratifs des centres du Nord-Congo (d'après P. Vennetier), 675 0/00 à Kinkala. Les vieux en sont pratiquement absents. Les fonctionnaires sont dans leur majorité de jeunes adultes (environ les deux tiers d'entre eux ont de 20 à 39 ans), mariés à raison de 90 % et à la tête de familles nombreuses (quatre enfants en moyenne). La présence de ces jeunes cadres résulte de l'africanisation de l'administration, entreprise dès 1956, et accélérée après 1960. Ils sont issus des jeunes ayant reçu un enseignement secondaire (premier cycle, plus rarement deuxième cycle) au cours des dix dernières années, d'où l'importance des classes d'âges de 20 à 30 ans.

La pyramide très large à la base décroît très rapidement pour s'étrangler au niveau de la classe de 20 à 25 ans principalement.

Cela tient au fait que les chefs de famille sont surtout des adultes de 25 à 30 ans dont les enfants sont encore très jeunes.

Le fort excédent de femmes de 20 à 25 ans correspond aux épouses des hommes des classes d'âges supérieures. En effet, il est de coutume qu'un homme épouse une femme plus jeune que lui.

La population des quartiers administratifs intervient, malgré ses effectifs réduits (400 à 500 personnes au maximum), pour relever le taux de natalité de l'ensemble des centres secondaires. Ainsi, la natalité passe de 33 à 35,3 0/00 dans les centres du Nord-Congo (d'après P. Vennetier), de 53 à 56 0/00 à Kinkala.

La natalité élevée de cette population (58 0/00 à Impfondo, 60,6 0/00 à Makoua, 60,9 0/00 à Boundji, 73 0/00 à Kinkala) (5) résulte de plusieurs causes : la grande proportion de femmes en âge de procréer ; la mortalité infantile réduite du fait du niveau de vie plus élevé qui permet une nourriture plus riche et plus équilibrée ; un niveau d'instruction supérieur au reste de la population qui provoque de la part des parents plus d'attention et de soins aux enfants ; enfin, l'absence de réflexe malthusien devant le problème des naissances ; cette population qui constitue la catégorie sociale la plus favorisée, n'a pas encore pris conscience que le bien-être acquis serait d'autant plus sensible s'il s'accompagnait d'une diminution du rythme des naissances : ainsi s'explique le grand nombre d'enfants dans tous les ménages.

c) *Les caractères socio-économiques.*

La structure socio-professionnelle et la répartition des revenus sont les critères qui permettent le mieux d'individualiser les centres urbains secondaires.

	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	Total
Villages	80 %	12 %	8 %	100 %
Centres secondaires.	35 %	36 %	29 %	100 %
Villes	6 %	34 %	60 %	100 %
Congo	71 %	15 %	14 %	100 %

TABLEAU VI. — *La structure socio-professionnelle de la population masculine congolaise (6).*

(5) P. VENNETIER a même trouvé un taux de natalité de 83 p. 1 000 chez les fonctionnaires d'Epéna, centre administratif de moins de 2 000 habitants dans le Nord-Congo.

(6) Sources : pour les rubriques « villages », « villes » et « Congo », chiffres fournis par le Service de Statistiques de la République du Congo ; pour les centres urbains secondaires, chiffres communiqués par P. Vennetier pour le Nord-Congo et enquête personnelle pour le Congo Sud-Ouest.

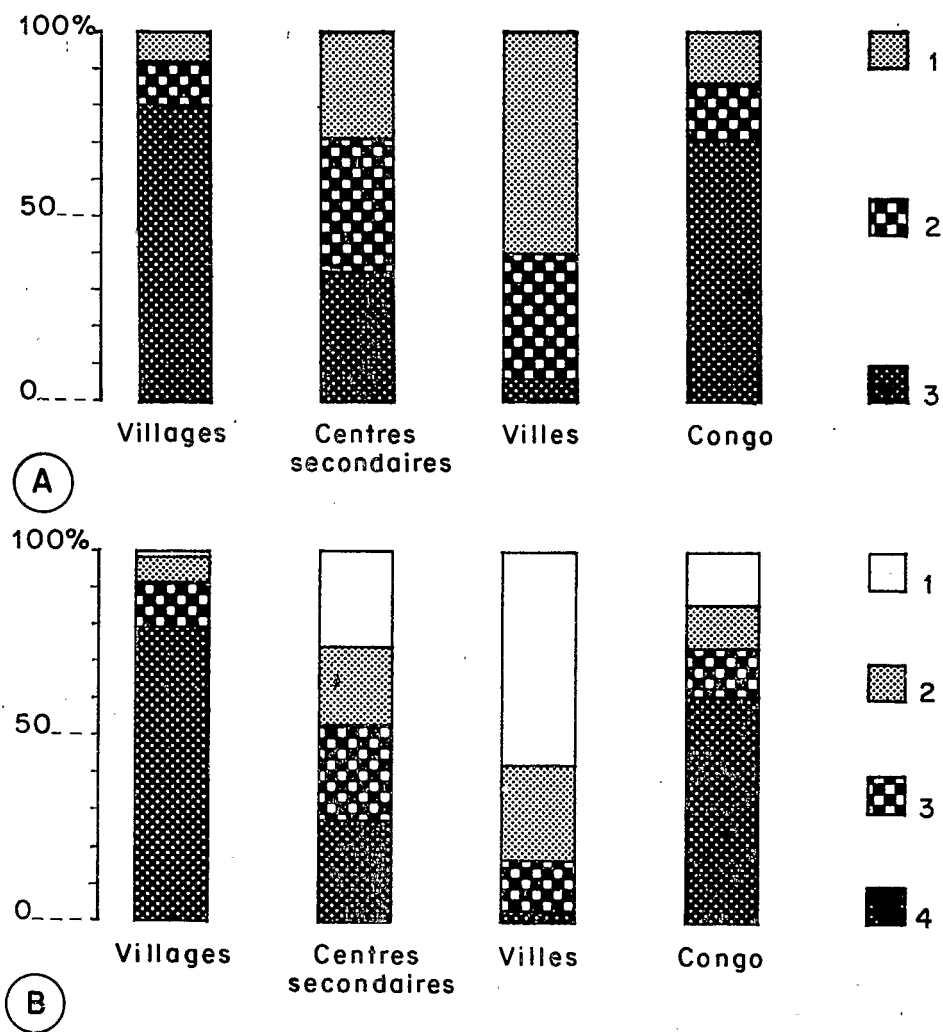


Fig. 8. — La structure socio-professionnelle de la population active masculine congolaise.

A. — 1. Secteur tertiaire. — 2. Secteur secondaire. — 3. Secteur primaire.

La structure socio-professionnelle de la population active potentielle masculine congolaise.

B. — 1. Sans travail. — 2. Secteur tertiaire. — 3. Secteur secondaire. — 4. Secteur primaire.

Ceux-ci sont tous issus de postes administratifs coloniaux. L'installation des différents services a été une source d'emplois nouveaux et partant un puissant motif d'attraction pour les populations rurales. S'y sont greffés commerce et artisanat. Les activités n'y sont plus exclusivement agricoles, même si celles-ci sont encore prépondérantes, surtout chez les femmes (secteur primaire 95 %).

Les secteurs secondaire et tertiaire occupent une part importante de la population active masculine, tout comme en ville, mais selon des proportions moindres (Tableau VI et fig. 8).

A partir de la structure socio-professionnelle des hommes actifs, peuvent être distingués trois types de centres : les *centres où le secteur primaire domine* (plus de 50 %), comme Mossaka, où les activités de la pêche, alimentant un important courant commercial vers Brazzaville, emploient 79 % de la population active masculine ; les *centres où le secteur tertiaire domine* (plus de 50 %), c'est le cas de Kinkala et de Makabana. A Kinkala, l'importance des services administratifs est accentuée par l'absence d'activités économiques différenciées ; à Makabana, c'est la centralisation des services de la voie ferrée Comilog qui gonfle considérablement le secteur tertiaire ; les *centres dont la structure socio-professionnelle est proche de la moyenne générale* ; dans ces centres, les secteurs d'activités sont équilibrés et voisins de la moyenne générale. Les activités tertiaires ont été ajoutées à des activités primaires et secondaires préexistantes.

Le caractère urbain des activités économiques apparaît aussi dans le travail des femmes. Cinq pour cent d'entre elles sont employées dans le secteur tertiaire (dactylos, secrétaires, institutrices), donc salariées, ce qui est impensable en milieu rural. D'autres abandonnent les travaux agricoles pour les occupations ménagères, grâce aux revenus de leurs maris (femmes de fonctionnaires surtout). C'est là une réaction spécifiquement citadine.

L'analyse de la structure socio-professionnelle de la population active potentielle montre la proportion importante des hommes se déclarant « sans travail » : plus du quart (Tableau VII).

	Secteur primaire	Secteur secondaire	Secteur tertiaire	« sans travail »	Total
Villages	79,5 %	12,2 %	7,6 %	0,7 %	100 %
Centres secondaires ...	27 %	26 %	21 %	26 %	100 %
Villes	2,5 %	14,3 %	25,7 %	57,5 %	100 %
Congo	61,3 %	12,7 %	11,3 %	14,1 %	100 %

TABLEAU VII. — *La structure socio-professionnelle de la population potentielle active masculine du Congo.*

Les mêmes, s'ils vivaient dans un village, s'avoueraient, qui planteur, qui malafoutier (récolteur de vin de palme), même si ces activités sont temporaires et peu rémunératrices. Dans un centre urbain secondaire, ces hommes ont déjà un réflexe d'urbanisés :

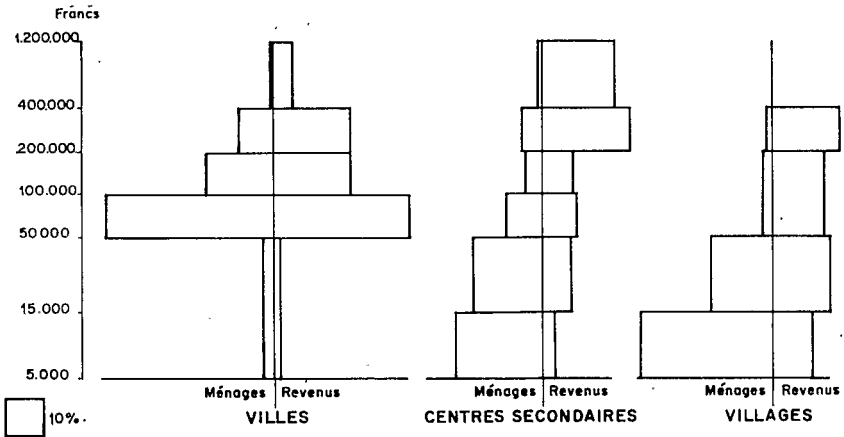


Fig. 9. — Les villes, les centres secondaires et les villages.
La distribution comparée de l'ensemble des ménages et des revenus annuels par classes de revenus.

ils préfèrent rester sans ressources et attendre de trouver un emploi, plutôt que de conserver les activités agricoles auxquelles ils se consacraient dans leurs villages avant d'émigrer.

La répartition des ménages et des revenus par classes de revenus est également spécifique des centres secondaires. Le revenu moyen annuel par ménage y varie de 75 000 à 100 000 francs (7) contre 25 000 en milieu rural et 110 000 en ville (8) (Tableau VIII et fig. 9). Les salaires des fonctionnaires sont les principaux responsables de cette élévation du niveau de vie par rapport aux villages. Sans eux, les revenus seraient d'un niveau proche de ceux du monde rural.

Les salaires administratifs provoquent l'ouverture très large de l'éventail des revenus. Certes, ce phénomène est moins accentué qu'en ville, mais les classes de revenus annuels s'échelonnent néanmoins de 6 000 à 1 200 000 francs. Leur ventilation fait apparaître l'importance numérique des bas revenus et la faiblesse du volume des ressources qui leur correspondent. Par contre, une minorité de personnes à salaires élevés reçoit la majorité du total des revenus. Les chiffres expriment brutalement cette inégalité sociale. Trois groupes se distinguent : moins de 50 000 francs par an, de 50 000 à 199 000 francs par an et plus de 200 000 francs par an. Ménages et revenus s'y répartissent respectivement ainsi : 75 % et 20 % pour le premier, 16 % et 20,5 % pour le second, 9 % et 59,5 % pour le troisième.

(7) Dans cette étude, nous utilisons le franc CFA comme référence monétaire. Il se définit par rapport au franc français : 1 franc CFA = 0,02 franc français.

(8) Pour villes et villages, chiffres extraits du rapport d'étude préparatoire à l'établissement du plan de développement du Congo-Brazzaville, 1962. Société Française d'Etudes de Développement (SOFRED), Paris. Pour les centres secondaires, enquête personnelle.

Classes de revenus	Villes		Centres secondaires		Villages	
	M	R	M	R	M	R
Moins de 15 000 F	20 %	5,5 %	40 %	5,5 %	61 %	19 %
15 000 à 49 000 F			35 %	14,5 %	31 %	30 %
50 000 à 99 000 F	48,8 %	40,7 %	11 %	11,5 %	6 %	31 %
100 000 à 199 000 F	20 %	22,3 %	5 %	9 %		
200 000 à 399 000 F	10 %	22,3 %	6 %	26 %	2 %	20 %
400 000 à 1 200 000 F	1,2 %	9,2 %	3 %	33,5 %	—	—

TABLEAU VIII. — *La distribution comparée des ménages (M) et des revenus annuels (R) par classes de revenus, au Congo.*

Si le groupe des revenus moyens y est peu important, tant par ses effectifs que par ses ressources, l'écart est disproportionné entre les mal pourvus et les plus aisés. Les trois quarts des ménages ont des gains inférieurs au S.M.I.G. agricole (5 500 francs par mois) et se partagent seulement 20 % du revenu total. Par contre, accentuant cette disproportion, le groupe des revenus les plus élevés ne comprend que 5 % des ménages, mais totalise plus de la moitié (59,5 %) des revenus. Enfin, la classe supérieure (400 000 à 1 200 000 francs par an) aux effectifs si faibles (3 %), n'en totalise pas moins le tiers des ressources totales.

Devant une telle inégalité, due exclusivement à la présence des fonctionnaires, on conçoit que ceux-ci constituent une bourgeoisie face à la majorité de la population. On conçoit aussi qu'ils soient pour les jeunes un exemple à suivre, en vue d'une évasion définitive de la société rurale et de la médiocrité financière. De là à penser qu'il leur suffit d'aller en ville après la réussite au si modeste certificat d'études primaires, pour avoir accès aux emplois administratifs, il n'y a qu'un pas ; et ce pas, ils le franchissent en émigrant vers les villes où ils vont grossir les rangs des « sans travail ».

On comprend mieux ce comportement quand on compare le revenu moyen par secteur d'activité professionnelle : 20 000 francs

par an et par personne active dans le secteur primaire, 55 000 F dans le secteur secondaire et 160 000 F dans le secteur tertiaire. Compté à part, le revenu moyen annuel du fonctionnaire atteint 200 000 francs. Le rapport entre les gains de l'agriculteur et du fonctionnaire est de 1 à 10. Comment les activités rurales ne deviendraient-elles pas dans ces conditions un pôle de répulsion ?

La création des centres urbains secondaires a provoqué, à l'image de ce qui s'est produit en ville, un bouleversement au sein de la société traditionnelle en modifiant à la fois les genres de vie et les réactions psychologiques des hommes.

Elle a suscité un brassage humain inconnu jusqu'alors. Se sont rassemblés dans les centres des hommes appartenant à l'ethnie locale, ainsi qu'à d'autres ethnies du même groupe, ou totalement étrangères au groupe (cas des fonctionnaires). Ce mélange d'éléments humains différents par leur appartenance ethnique du reste des administrés, présente encore des inconvénients, car dans la masse de la population le tribalisme garde de profondes racines. Chez les fonctionnaires, de tels concepts et les réactions qui en découlent, ont de moins en moins cours, et le brassage de population engendré par les changements d'affectation des membres de la Fonction Publique, contribue à la destruction des cadres de la société traditionnelle et à l'élaboration d'un nouveau comportement psychologique que l'on trouve uniquement en milieu urbain. En ce sens, la population du quartier administratif des centres secondaires prépare, par son exemple, le reste de la population de ces localités à une évolution rompant avec des concepts mentaux anachroniques. Dans ce domaine, les centres secondaires apparaissent bien comme les indispensables relais entre villes et campagnes.

S'ils ont plus ou moins abandonné le cadre de la société traditionnelle, les immigrants ruraux qui se sont rassemblés dans ces centres, ont perdu en partie leur genre de vie purement rural. Ils participent volontiers à d'autres activités et refusent même d'avouer des ressources d'origine agricole. Quoiqu'ils n'aient pas tous adopté un genre de vie typiquement urbain, ils ont déjà certains réflexes de citoyens, oubliant ou voulant faire oublier leur origine villageoise. Cette attitude reflète indiscutablement la promotion sociale que semble constituer, pour un rural, son introduction dans le cadre de vie urbain.

II. — Le centre secondaire et sa région

Par leur infrastructure administrative, par leurs activités économiques, les centres urbains secondaires constituent des centres de services et de promotion économique. Ils sont à l'origine d'une ébauche de vie régionale.

1) *Le rôle des « services ».*

L'infrastructure administrative des centres secondaires est à la fois récente et importante. Récente, car elle a été considérablement développée après 1960 avec la création de nouveaux chefs-lieux ; importante, car elle reproduit à l'échelon local l'équipement de services de la capitale. La plupart des centres ont actuellement rang de chefs-lieux de préfectures. Or, le préfet et le sous-préfet concentrent dans leurs mains un grand nombre de pouvoirs. Ils sont responsables de l'administration générale, ils collectent l'impôt, assurent le dénombrement annuel de la population, veillent à la bonne marche de la justice officielle et coutumière, connaissent des problèmes du travail ; ils coiffent les services spécialisés (Eaux et Forêts, Agriculture, Santé, etc.) ; ils doivent effectuer des tournées fréquentes dans les villages. Les directeurs de plantations, d'exploitations forestières, d'usines, ont souvent à les rencontrer. Dans les zones où le réseau des voies de communication est peu développé ou en mauvais état, le chef-lieu se trouve ainsi élevé au rang de petite capitale, où peuvent être réglés bien des problèmes individuels ou collectifs de la circonscription.

Aux fonctions administratives s'ajoutent des fonctions culturelles, les missions chrétiennes ayant partout précédé ou accompagné la pénétration coloniale. Prêtres catholiques, pasteurs protestants, missionnaires salutistes, rayonnent à partir de leurs centres principaux pour accomplir leurs tâches : service du culte, visite des catéchistes, des moniteurs de l'enseignement (du moins jusqu'à la récente nationalisation de celui-ci), des communautés de fidèles.

Enfin, c'est dans le centre secondaire que se trouve toujours le dispensaire où un infirmier pourra donner les premiers soins, ou même le médecin dans certains cas ; il est possible de s'y faire hospitaliser, ou d'évacuer vers la grande ville, si le cas est grave. Une matrone est affectée à la maternité et les femmes viennent accoucher souvent de fort loin et en nombre de plus en plus élevé. Dans ce domaine également, se produit donc une sorte de polarisation régionale, calquée sur le découpage administratif, et qui se maintiendra tant que l'équipement général du territoire n'aura pu être réalisé en mailles plus serrées.

Pour utile qu'elle soit, l'infrastructure administrative apparaît souvent trop lourde, eu égard aux effectifs démographiques et aux activités économiques des centres qu'elle a contribué à créer. Il peut paraître excessif d'avoir réparti la population en préfectures de 45 000 habitants et en sous-préfectures de 15 000 habitants en moyenne, dont l'aboutissement est une trop grande dispersion de l'équipement de services. Il en est résulté la création d'agglomérations qui vivent par et pour l'administration. Ce sont des centres de services courants pour leur circonscription administrative. Mais

tous ne peuvent pleinement remplir ce rôle car ils sont concurrencés par les quatre agglomérations de Brazzaville, Pointe-Noire, Jacob et Dolisie. Il en va ainsi des centres secondaires situés sur l'axe du chemin de fer du Congo-Océan : la facilité des relations permet aux habitants de ces régions de se rendre en ville et d'y profiter des équipements administratifs et commerciaux supérieurs à ceux dont ils disposent sur place. Mais il s'agit là d'une situation assez exceptionnelle. La faible population d'une sous-préfecture est souvent répartie sur une grande surface, et la création d'un nouveau chef-lieu résoud en général des problèmes de distance. Dans leurs demandes réitérées, les habitants des zones excentriques se plaignent toujours d'être délaissés, « oubliés de l'Administration », de ne pas voir de commerçants, de ne pas pouvoir se faire soigner. Le développement d'un centre secondaire signifie donc d'abord, pour eux, une indiscutable promotion humaine.

2) *Le rôle des centres dans la vie économique.*

Aux activités administratives, se sont ajoutés commerce et artisanat, mais très rarement industrie. Les pouvoirs publics sont très tôt intervenus, tant dans l'orientation de l'économie rurale que dans la commercialisation de ses produits. Aussi les centres urbains secondaires sont-ils devenus des centres de promotion économique pour leurs circonscriptions.

a) *La production et la commercialisation.*

Par l'importance de leur population dont une partie a abandonné l'agriculture de subsistance, les centres urbains secondaires constituent des marchés où peuvent s'écouler partiellement les produits vivriers des environs, l'essentiel étant absorbé par les villes. C'est le cas des centres situés dans la région drainée par le chemin de fer du Congo-Océan. A cause de la détérioration du réseau routier, du rôle joué par les cours d'eau, les centres du Congo septentrional ne remplissent pas aussi nettement cette fonction de collecteurs de vivres à destination des villes (de Brazzaville exclusivement).

Les plantes industrielles et commerciales telles que le palmier à huile, les agrumes, l'arachide, le riz, le café, le cacao, le tabac, la banane-fruit, ont été introduites par des initiatives privées ou par l'administration coloniale. La diffusion des plants ou des semences se fait en général à partir de pépinières situées dans les chefs-lieux ; la distribution en est gratuite ; les fonctionnaires locaux du Service de l'Agriculture ont la responsabilité de zones déterminées, où ils circulent pour donner des conseils aux paysans, pour stimuler leur activité, et pour appliquer les traitements phytosanitaires, s'il y a lieu. L'autorité et l'énergie des représentants du

pouvoir central sont donc pour beaucoup dans la réussite ou l'échec d'une culture nouvelle, et d'autant plus qu'ils interviennent également au stade de la commercialisation. Les ruraux n'ayant jamais eu ni les possibilités financières, ni les moyens techniques d'organiser la collecte des productions agricoles, très tôt, le secteur privé et l'Administration s'en chargèrent. Le rôle des commerçants « acheteurs de produits du cru » fut longtemps considérable, mais il a beaucoup diminué. Les huileries continuent de collecter les noix de palme qu'elles pressent. Mais les organismes officiels ont pris une part croissante dans l'achat et l'évacuation des récoltes, selon des processus qui ont varié, mais où le chef-lieu joue toujours un rôle majeur.

Dès 1937, furent créées les Sociétés Indigènes de Prévoyance (S.I.P.) devenues plus tard Sociétés Africaines de Prévoyance (S.A.P.). Elles devaient encourager la production, organiser la collecte et la commercialisation, et procéder à des travaux de génie rural. Chaque district fut doté d'une S.A.P. placée sous l'autorité directe du chef de District. Ce système fonctionna plus ou moins bien suivant les districts. Trente-cinq S.A.P. couvraient l'ensemble du territoire. Elles étaient assistées financièrement par un Fonds commun des S.A.P. qui assurait un contrôle financier.

La réalisation du programme des S.A.P. dépendait du degré d'adhésion des populations à cette expérience. Les villageois ont longtemps considéré cette association mutuelle, obligatoire pour tous les imposables, comme le « petit impôt ». Le refus de payer les trois francs de cotisation à la S.A.P. provoqua même, de 1938 à 1942, des incidents inspirés et entretenus par la secte des Matsouanistes dans la subdivision de Kinkala-Boko. Malgré le peu de participation effective des ruraux, les S.A.P. avaient néanmoins l'avantage de bénéficier de la gestion du chef de District, des véhicules, du personnel et des subventions de l'Administration. Les producteurs étaient assurés de vendre leurs récoltes avec profit (les prix, stables, étaient fixés par voie d'autorité).

En 1960, les S.A.P. furent remplacées par les Centres de Coopération Rurale (C.C.R.) et le Fonds commun des S.A.P. par la Société Nationale Congolaise de Développement Rural (S.N.C.D.R.). Les C.C.R. dotés d'un budget, d'un personnel et d'un matériel distincts de ceux des sous-préfectures se révélèrent bien vite des organismes lourds et coûteux. Les pressions locales firent dévier crédits et véhicules de leur destination initiale, ce qui provoqua une situation financière désastreuse.

En 1963, le gouvernement congolais s'efforça de réorganiser cette activité économique. La S.N.C.D.R. céda la place à l'Office National de Commercialisation des Produits Agricoles (O.N.C.P.A.). Les C.C.R. furent remplacés par les Centres Primaires de Commer-

cialisation (C.P.C.) dans les villages, et par les Centres Secondaires de Commercialisation (C.S.C.) dans les chefs-lieux de sous-préfectures. L'O.N.C.P.A. assure la vente sur les marchés de gros intérieurs ou à l'exportation.

Dans cette nouvelle organisation, les centres urbains secondaires apparaissent soit comme centres collecteurs (Nord-Congo), soit comme centres régulateurs de la collecte (Congo du Sud-Ouest). En effet, dans le Nord, l'infrastructure des voies de communication est telle que les centres sont les seuls points de rupture de charge (ports fluviaux ou nœuds routiers). Dans le Sud-Ouest, les nombreuses gares du C.F.C.O. et les routes qui y aboutissent permettent souvent d'éviter les centres, d'autant plus que Brazzaville et surtout Pointe-Noire, sont les véritables terminus de ce circuit de collecte sur le territoire congolais.

Les huileries, les scieries et les usines de décorticage de café et de riz furent les seules usines à avoir été implantées en brousse, soit sur les lieux de production — huileries sur les plantations d'*Elaeis* du Nord-Congo, Ouesso, Etoumbi, Linnégue — soit dans les centres constituant des points de collecte ou de rupture de charge : ports fluviaux (Fort-Rousset, Makoua), ou nœuds routiers (Madingou, Mouyondzi, environs de Kinkala, etc.). Beaucoup sont aujourd'hui fermées ; ne subsistent guère que les huileries installées sur les grandes plantations achetées récemment par l'Etat. De ce fait, les centres secondaires sont privés des seules activités industrielles qui pouvaient y être installées et s'y maintenir pour peu qu'elles soient bien gérées et que les pouvoirs publics ne relâchent pas leur action auprès des planteurs africains. Ce ne fut pas le cas.

A l'heure actuelle, Makabana, grâce aux services et ateliers de la voie ferrée de la COMILOG, est le seul centre urbain secondaire qui ait des activités à caractère industriel. C'est ce qui explique sa rapide croissance. C'est aussi le seul centre qui ne soit pas issu d'un poste administratif. Il sera prochainement érigé en chef-lieu de sous-préfecture.

b) *La redistribution.*

Tous les centres urbains secondaires ne peuvent remplir la fonction de redistributeurs de produits manufacturés importés des villes. L'influence de celles-ci est d'autant plus grande, que leur équipement commercial est sans commune mesure avec celui que l'on trouve en brousse, et que les relations ferroviaires et routières sont aisées avec leur arrière-pays. Aussi, les centres secondaires desservis par le C.F.C.O. sont-ils dans la zone d'influence des quatre villes congolaises. La redistribution ne donne lieu qu'à un commerce de petit détail. Elle résulte de la volonté des moins favorisés de se procurer quelque monnaie en se livrant au petit

commerce, et de la médiocrité du pouvoir d'achat de la majorité de la population. Les seuls produits qui soient commercialisés dans le cadre de cette redistribution sont de consommation courante : articles d'épicerie, de bazar, cigarettes, pétrole, savon, etc. Aussi, les jours de marché, voit-on de nombreux vendeurs proposer une fraction d'un kilogramme de sucre, d'un litre d'huile d'arachide, d'un paquet de cigarettes, d'une boîte d'allumettes... Ce stade ultime d'intermédiaire, si néfaste qu'il soit dans le circuit de distribution en élevant les prix à la consommation est, dans l'état actuel des choses, un mal nécessaire. En effet, le consommateur courant n'a pas les moyens d'acheter, par exemple, un kilogramme de sucre, mais peut en acheter dix morceaux.

Par contre, les autres centres, de par leur éloignement et la médiocrité des moyens de communications avec les villes, peuvent jouer pleinement le rôle de redistributeurs. Ils abritent les nombreuses boutiques privées et les nouveaux points de vente de l'O.F.N.A.C.O.M. (Office National du Commerce), qui ajoutent à leur pouvoir d'attraction sur les campagnes environnantes.

3) *Les centres secondaires et la vie régionale.*

L'implantation de services administratifs et une forte concentration humaine, ont transformé genre de vie et comportement psychologique de la population des centres urbains secondaires, contribuant à créer autour de chacun d'eux une ébauche de vie régionale.

L'origine des éléments de cette vie régionale résulte à la fois de l'intervention de l'Administration (éléments imposés) et des relations qui se sont organisées librement autour de ces agglomérations (éléments spontanés).

L'action de l'Administration a été déterminante. Relais du pouvoir central, elle a organisé l'espace autour de ces postes, en fonction de ses besoins, mais aussi de ses possibilités. Le réseau routier a été établi de telle sorte que les villages soient facilement accessibles à partir de ces centres, d'où son tracé très souvent rayonnant.

L'installation des divers services a accru l'influence des centres sur leur région. Les habitants ont été obligés d'utiliser leurs services (impôts) ou en ont profité (écoles, hôpital). Pour les rendre plus accessibles, l'Administration coloniale avait voulu regrouper, entre 1925 et 1935, les villages et hameaux familiaux le long des axes routiers. Elle avait même entrepris la création de gros « villages de colonisation » sans pouvoir y parvenir pleinement. Les habitants se sont rapprochés des routes, mais sans procéder aux importants regroupements souhaités. Néanmoins, les autorités ont réussi en partie à distribuer la population selon certains axes choisis par

elles, contribuant à imposer une infrastructure de base, nécessaire à toute organisation régionale de l'espace et des activités humaines.

L'Administration accentua encore son action sur la brousse par la création des S.A.P. en 1937, des services agricoles en 1947 et des paysannats en 1955. Par sa politique de vulgarisation agricole, d'aménagements ruraux et de commercialisation des produits agricoles, elle oriente et stimule l'économie rurale en donnant aux chefs-lieux un rôle d'animation et d'encadrement de leurs circonscriptions. Pour les ruraux, tout ordre, mais aussi tout conseil, toute nouvelle source de profit ne peuvent venir que des centres.

L'influence de l'Administration a été si grande que les éléments spontanés de vie régionale demeurent rares dans l'ensemble. Sans doute les relations humaines gardent-elles leur entière liberté, mais elles se font en fonction des voies de communication créées par les pouvoirs publics. L'émigration rurale qui alimente les centres urbains secondaires n'est pas seulement due à la répulsion du village et du mode de vie traditionnel ; elle est provoquée aussi par l'attraction des services (santé, enseignement, missions).

Quoique l'Administration soit encore loin de contrôler la totalité des circuits commerciaux alimentés par les productions agricoles, elle a participé, à partir des centres, à leur création et à leur localisation géographique. On peut donc affirmer que l'Administration a marqué de son sceau toutes les activités humaines, soit directement en les provoquant, soit indirectement en les influençant ou en les entretenant par l'implantation des services et des voies de communication. Elle y est parvenue plus à cause de l'inertie de la population qu'au caractère contraignant de son intervention. Dans un pays encore sous-équipé, il est normal que des centres administratifs relativement peuplés, aient été à l'origine d'une ébauche de vie régionale.

La faiblesse des éléments spontanés de vie régionale autour des centres urbains secondaires est due, dans le Sud-Ouest du Congo, à l'influence écrasante des villes et, dans le Nord, à la médiocrité numérique de la population. Face aux villes et à la capitale, centres de services spécialisés et de ce fait, pôles d'attraction importants, les centres urbains secondaires apparaissent comme des centres de services courants. Leur force d'attraction, pour non négligeable qu'elle soit, reste moyenne.

*
**

Les centres urbains secondaires se présentent comme des agglomérations issues de la création de postes administratifs (à une exception près), dont le développement a accompagné celui de

l'équipement tertiaire. S'ils ne sont pas réellement des villes, ils ne sont déjà plus des villages.

Dans un pays où la population rurale se répartit en une multitude de petits villages et hameaux (moins de 200 habitants), on conçoit que des rassemblements de 2 000 à 5 000 personnes constituent des villes aux yeux des ruraux. Cette impression prévaut d'autant plus que la forte implantation administrative, créatrice d'emplois nouveaux à son origine, a suscité et continue d'entretenir un courant d'immigrants ruraux. Ceux-ci viennent grossir les rangs des habitants de ces centres, dans l'espoir de trouver un emploi, ou tout simplement avec le désir de profiter des services installés sur place (enseignement, santé...), ou de vivre dans un cadre humain plus large.

Sans doute en partie à cause de la présence d'un noyau important de fonctionnaires formés à Brazzaville, ayant un mode de vie typiquement urbain et constituant un exemple permanent, sans doute aussi à cause des rapports avec les villes, la majeure partie de la population ne se considère plus comme rurale. C'est peut-être autant cette attitude psychologique qu'il faut retenir que les caractéristiques de la population comme critère du centre urbain secondaire.

Ces centres vivent par et pour l'Administration. Quoiqu'ils ne soient pas encore parvenus à un stade de diversification de leurs activités économiques, ils constituent par les composantes de leur population (effectifs, structure par sexes et classes d'âges, répartition socio-professionnelle) des agglomérations dont les activités ont un pouvoir de rayonnement et d'attraction sur le monde rural environnant. Projections encore modestes, en milieu rural, de l'appareil administratif de la capitale, ils réalisent les indispensables relais entre la ville et la brousse.

Alain AUGER.